

DIRECTION GÉNÉRALE
DES BEAUX-ARTS.

MONUMENTS HISTORIQUES.

Arrêté.

Le Ministre de l'Éducation nationale,

*Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments
historiques; et le décret du 18 mars 1924 déterminant les
conditions d'application de la dite loi;*

*Vu l'avis de la Commission des Monuments
historiques en date du 24 janvier 1936;*

*Vu l'adhésion en date du 21 février 1936 donnée
par le Conseil Municipal de Pézenas*

Arrête :

Article premier.

*La niche renaissance datée de 1511 sise rue
Alfred Sabatier à Pézenas (Hérault)*

*est classée parmi les monuments
historiques.*

Art. 2.

Le présent arrêté sera transcrit au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

Art. 3.

Il sera notifié au Préfet du département
de l'Hérault

et au Maire de la commune de Pézenas

qui
seront responsables, chacun en ce qui le
concerne, de son exécution.

Paris, le 28 AVR 1936 193

Le Ministre
Chargé de l'Instruction
du Ministère de l'Instruction Nationale

C. Chauchey

Département :
HERAULT

Commune :
PEZENAS

Section : BK
Feuille : 000 BK 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 23/06/2014
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

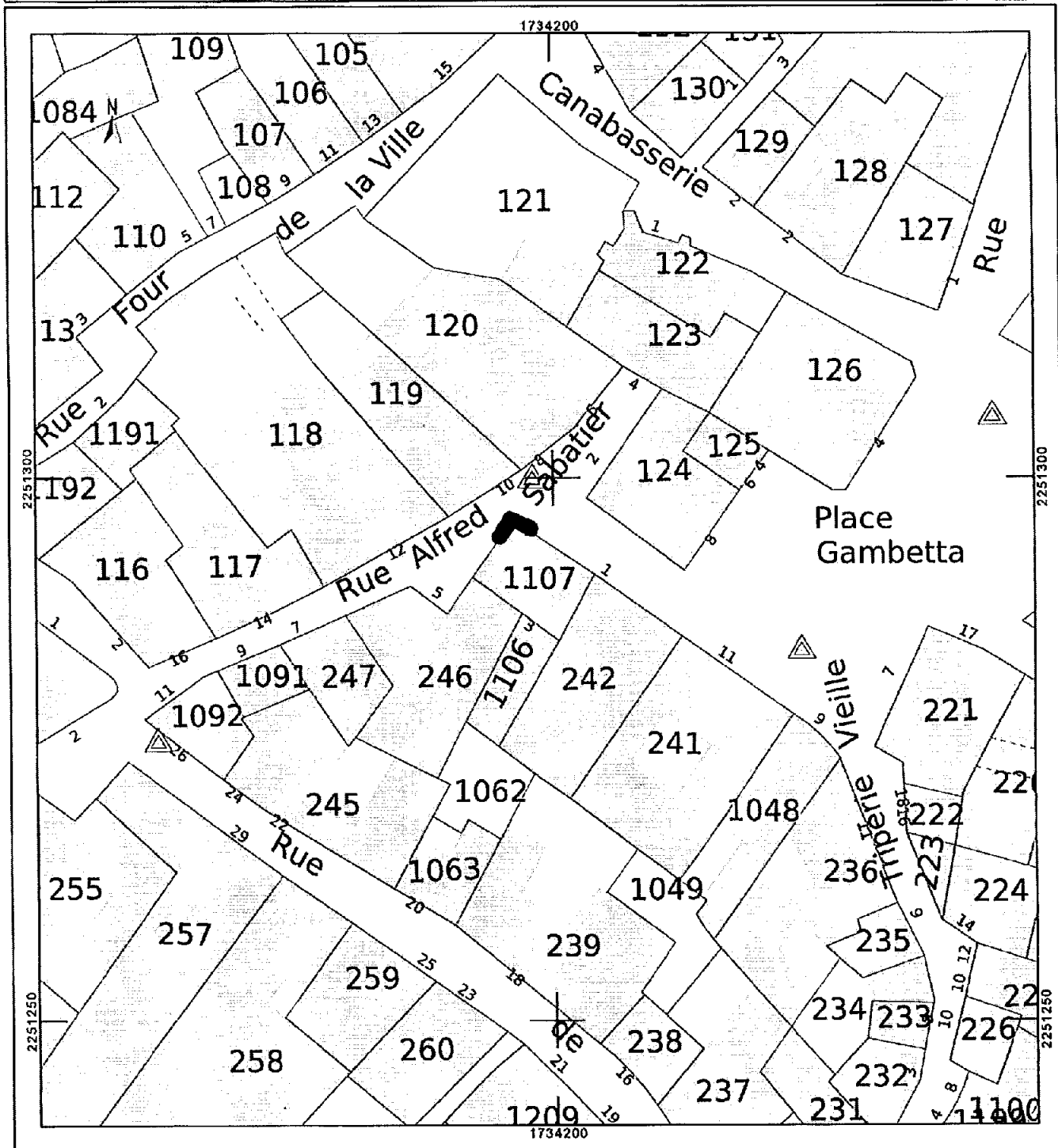
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CENTRE DES IMPÔTS FONCIERS
11 Av PIERRE VERDIER B.P 761 34522
34522 BEZIERS CEDEX
tél. 04 67 35 69 03 - fax 04 67 35 69 00
cdf.beziers@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



ARRÊTÉ.

BEAUX-ARTS.
INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES.

Le Ministre de l'Éducation Nationale
~~Le Sous-Secrétaire d'État des Beaux-Arts,~~

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;

La Commission des monuments historiques entendue;

ARRÊTÉ :

ARTICLE PREMIER.

La niche de la Renaissance datée de 1511 sise
Bue Alfred Sabatier à PEZENAS (Hérault)

appartenant à la ville de PEZENAS

est inscrite sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département, pour les archives de la préfecture, au maire de la commune ~~XX~~

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 11 SEP 1933.

Par délégation spéciale :
Le Directeur général des Beaux-Arts,
Membre de l'Institut,

[Signature]